



Sommaire

Le bureau du CSE TGI créé après de longs mois d'errance	1
Quand la 1ere OS TGI est doublement bâillonnée	1
Réouverture des ASC...aux calendes Grecques ?	2
Référent Harcèlement et agissement sexiste (HAS).....	2
AEP (Attribution Economiques et Professionnelles, activité des élus du CSE)	2

Le bureau du CSE TGI créé après de longs mois d'errance

La CFE-CGC heureuse de la constitution du bureau au CSE TGI ... enfin !

Depuis le début de la mandature, la CFE-CGC cherche très activement à composer un bureau au CSE... sans succès. Aucune des évolutions, présentées dans notre programme n'ont été acceptées. Pourtant, dans toutes les entités où notre organisation est majoritaire (OFS et SCE), il est irréfutable que les ASC sont disponibles depuis longtemps et plébiscitées par les ayants droits de ces entités.

Quand la 1ere OS TGI est doublement bâillonnée ...

Création du poste de second secrétaire adjoint en charge des CSSCT...

Dans une démarche constructive, en prévision de prochaines réorganisations et déménagements prévus à TGI, la CFE-CGC tenait (avec une majorité des OS) à créer un poste de coordinateur des Commissions de Santé et de Sécurité au Travail (CSSCT), au sein du bureau du CSE.

Ce poste de second secrétaire adjoint en charge des CSSCT est prévu dans l'accord pour les établissements de 6000 ETP et plus. TGI ne compte à date que...5387,96 ETP. La CFE-CGC a donc proposé aux élus du CSE TGI de créer, ce poste avec **ses moyens propres** (sans crédit d'heures supplémentaires octroyé à cet élu, par la Direction).

La CFDT a alors menacé les élus du CSE TGI de la démission de son nouveau secrétaire si cette proposition était votée. Selon la deuxième OS, ce poste serait « inutile » (sic !).

La Direction, de connivence avec la secrétaire nouvellement élue, a également refusé cette proposition prétextant que le dogme de « l'accord sur le dialogue social » ne la mentionnait pas mot pour mot, allant jusqu'à menacer les élus du CSE TGI d'une action en justice si la création de ce nouveau poste était validée.

Si l'accord en question rend obligatoire ce poste pour les établissements de plus de 6000 ETP il n'interdit nullement sa création dans des établissements plus petits. Sous les menaces conjointes de la Direction et de la deuxième OS, un certain nombre d'élus ont préféré capituler, en s'abstenant lors

du vote, afin de ne pas risquer une démission du bureau tout nouvellement élu...



Il est infiniment regrettable (mais est-ce surprenant ?) que la création d'un poste permettant d'améliorer le travail des commissions en charge de la Santé, Sécurité et Condition de travail ne puisse pas voir le jour en ces périodes incertaines de réorganisations et de changements.

A qui serait-il donc si préjudiciable que le CSE gagne en expertise et en efficacité dans la gestion des dossiers sensibles confiés aux CSSCT de TGI ?

Réouverture des ASC....aux calendes Grecques ?

La CFE-CGC a parfaitement entendu les nombreuses inquiétudes du personnel concernant la reprise, voire la persistance de l'offre ASC. Le bureau est constitué, la commission ASC créée, mais...car il y a un mais...

Si le CSE TGI dispose désormais d'un bureau, ce n'est pas pour autant que cette instance pourra répondre rapidement aux attentes :

- ◆ Coté CSEC (CSE Central) les choses ne semblent pas vouloir évoluer rapidement. Les prestations enfants (garde d'enfants, accueil en centre de loisirs, colonies) et les prestations Handicap sont bloquées.
- ◆ Coté QF, la situation est tendue. La Direction a en effet dénoncé en novembre dernier sa sous-traitance de la saisie des QF.
- ◆ Côté outils de gestion des prestations ASC, ce n'est guère mieux. La faute à un logiciel à bout de souffle, en arrêt de maintenance imminent dont la date de fin (mars 2020) était déjà connue sous les mandatures précédentes.

L'ouverture des prestations ASC risque donc de prendre encore plusieurs mois....

Les élus CFE-CGC rappellent ici que dans les CSE qui optent pour notre système de gestion des ASC, conforme à notre programme, l'ensemble des prestations ASC s'est ouvert très rapidement après les élections.

Toujours dans notre esprit responsable, malgré le refus orchestré par le tandem 2em OS/direction de notre proposition de création du poste de second secrétaire CSE en charge des CSSCT, nous avons encore tenté (sans succès !) de proposer notre offre de service ASC pour une ouverture des prestations des plus rapides sans QF à gérer.

Référent Harcèlement et Agissement Sexiste (HAS)

Si côté Direction un référent a été nommé depuis longtemps, coté élu, sa désignation vient d'être effective lors du dernier CSE.

Véronique Garnier, (Châtillon) a été désignée comme référente Harcèlement et Agissement Sexiste (HAS).

Bien que non prévu par le code du travail (ni par le sacro-saint accord), cette fois, des innovations ont été acceptées. Trois adjointes l'accompagnent : **Pascale Fer** (Lannion), **Isabelle Pettier** (Lannion) et **Sarah Zater** (Châtillon)

Rappel : L'article 2314-1 du code du travail prévoit « qu'un(e) référent(e) en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes soit désigné(e) par le comité social et économique parmi ses membres, sous la forme d'une résolution pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité. »

AEP : Enfin la stratégie de deux portefeuilles est présentée...

Deux portefeuilles d'innovation ont été présentés en séance aux élus, celui porté par **Laure Jouffre** « Identité, données personnelles, Sécurité », ainsi que celui porté par **Vincent Brunet** « Transformation digitale des entreprises ». Si même ces informations sont attendues par les salariés, elles sont cruellement pauvres faute de précision quant au volet humain qu'elles embarquent !

Pas un mot, pas un chiffre sur la façon dont ce portefeuille sera organisé. Sur qui ces portefeuilles s'appuieront-ils ? Quelles articulations avec les autres entités ? Comment sont identifiées les ressources sollicitées sur les projets ? Quelles expertises sont attendues ? Quelles compétences sont requises ? Quels accompagnements pour les salariés en termes de formation ? Avec qui travaillerez-vous ?

Toutes ces questions élémentaires sont restées sans réponses à date.

Rappelons que des salariés bien formés sont force de proposition dans l'accompagnement des clients dans le développement de solutions adaptées. Et rappelons aussi que les salariés sont plus convaincants et pertinents auprès des clients dans la proposition de valeur s'ils partagent un « vécu heureux » de la transformation digitale opérée au sein d'Orange....

Au-delà, de ces questions de formation, il s'agit de partager les feuilles de route, la priorisation des projets, le calendrier associé à leursancements, etc...

Un échancier est nécessaire, il offre une grille de lecture à chaque salarié et justifie son positionnement et son rôle au sein de TGI.

La situation mérite des éclairages précis et concrets afin que les salariés puissent s'investir avec sens ou envisager ailleurs au sein du Groupe un avenir professionnel.

La CFE-CGC réitère sa demande à la Direction, d'informations complètes et transparentes au service de la mobilisation des salariés.

Vos
représentants
CFE-CGC
Orange

Élus CSE

Maxence d'EPREMESNIL
Ghislaine de SALINS
Olivier BOUFFANT
Véronique GARNIER
David COUCHON
Claire MASSOUTI
Philippe VIDAL
Agnès SCHAUFELBERGER
Alain NOEL

Alain ANDRE
Thierry ROGER de GARDELLE
Isabelle ROY
Amaury FRANCHETTE
Noëlla EVANNO
Guy-Bernardin GNADOU
Monique MACE
Erwan PINCEMIN

Commissions CSE :

Emploi Formation Egalité pro : Véronique GARNIER - Philippe FERTE
Commission Handicap : Charles DUKE - Brigitte Le GUEN
Commission des marchés : Philippe VIDAL
Commission ASC : Claire MASSOUTI - David BERNARD
Commission Restauration : Isabelle ROY - Agnès SCHAUFELBERGER
Projets Economie Evolution des marchés :
Alain NOEL - Thierry ROGER de GARDELLE - Erwan PINCEMIN

Représentant syndical : Laurent PIFFETEAU